

La question qu'il soulève aujourd'hui mérite certainement un examen beaucoup attentif de la part du gouvernement. En étudiant la question de savoir si les machines appartenant aux municipalités devraient être exemptées de la taxe de vente alors que les autres machines y seraient assujetties, il faut aussi se demander s'il ne faudrait pas éliminer carrément la taxe de vente sur ces machines. Les renseignements que j'ai obtenus de mon ministère à ce sujet ne m'ont pas convaincu que ce projet serait réalisable pour le moment.

Les difficultés ne se rattachent pas aux gros articles, qui sont faciles à reconnaître et à contrôler, en ce sens qu'on peut facilement remonter jusqu'au fabricant, mais aux petits articles qui sont achetés à des marchands ou à des concessionnaires. C'est là que le problème se complique.

Comme le député le sait, l'acheteur municipal doit fournir un certificat d'utilisation finale pour les articles mis à la disposition de la municipalité et qui ont droit à l'exemption. Ce procédé est relativement simple, me dit-on, lorsqu'il s'agit de gros articles comme les tuyaux d'égouts. Mais s'il s'agit de petits articles, comme les écrous et les boulons qui, bien qu'ayant droit à l'exemption, sont achetés auprès de petites marchands, la procédure du certificat d'utilisation finale devient compliquée. Le ministère du Revenu national, chargé de retrouver ces certificats, consacre un grand nombre d'heures-hommes par année financière à la vérification de ces petits achats. En théorie, on peut dire qu'il serait peut-être plus simple d'abolir complètement la taxe de vente pour les municipalités, ce qui, sans nul doute, aiderait considérablement la plupart des municipalités. Cependant, cela entraînerait un énorme volume de paperasserie, en particulier pour les petits articles.

S'il nous était possible d'élaborer, conjointement avec les provinces, une meilleure méthode de vérification des dépenses municipales pour les articles, gros et petits, d'équipement—je parle encore une fois de la situation hypothétique où la taxe de vente serait complètement abolie—alors, cela se conçoit, nous pourrions étudier la proposition du député, tout en maintenant les sauvegardes dont tous les députés, j'en suis sûr, reconnaissent la nécessité pour empêcher les abus. Comme les municipalités sont nombreuses au pays, les abus seraient évidemment possibles si nous ouvrons les portes toutes grandes et éliminons entièrement la taxe de vente sur tous les articles censés servir un jour à des fins municipales.

La question du financement municipal me concerne particulièrement, puisque je représente une circonscription située juste en face de Montréal, de l'autre côté du fleuve. C'est une sorte de circonscription-dortoir qui a doublé en étendue et en population depuis 10 ou 12 ans. Quoique nous voyions surtout les municipalités en croissance commettre des erreurs que nous savons tous comment éviter, car elles ont été commises ailleurs en Amérique du Nord, nous répétons encore les mêmes erreurs.

Les finances municipales se trouvent aujourd'hui dans un état absolument déplorable. Je reçois de mes commentants des lettres où ils se plaignent d'impôts fonciers de \$800 ou \$850 frappant des maisons qui ne valent pas plus de \$12,000 ou de \$13,000. Peu de députés pourraient faire état de commentants qui connaissent une situation aussi pénible. Toute mesure visant à alléger le fardeau des municipalités de ma région serait bienvenue. Toutefois, la proposition contenue dans l'avis de motion du député prête à certains abus, semble-t-il, quoique, à la réflexion, il ne les souhaite pas, j'en suis sûr. Cependant, nous lui

[M. Watson.]

sommes reconnaissants de l'occasion qu'il nous a donnée aujourd'hui de débattre cette question.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. L'heure consacrée aux membres d'initiative parlementaire est écoulée et la Chambre passe aux affaires qu'elle étudiait en comité.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Laniel, reprend l'étude interrompue du bill C-169, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, présenté par l'honorable M. Turner.

**M. le président suppléant:** Comme il est 6 heures je quitte maintenant le fauteuil. La séance reprendra à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

**M. le président:** A l'ordre. La Chambre, de nouveau réunie en comité plénier, reprend l'étude du bill C-169, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

Sur l'article 1—*Déduction d'impôt supplémentaire.*

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur le président, il n'est pas nécessaire, je pense, de revenir longuement sur le débat relatif au bill qui allait de pair avec ce bill-ci et portait sur l'impôt de 1971. Je m'étais prononcé alors en faveur d'une limitation du montant de la réduction. En fait, il serait bon je pense, d'en limiter le chiffre à \$60. Cela représenterait une réduction d'environ 3 p. 100 sur \$2,000 imposables. Celui qui gagne \$10,000 ou \$11,000 paierait environ \$2,000 en impôt sur le revenu. Je n'ai pas les chiffres exacts sous les yeux, mais il me semble que nous arriverions à quelque chose en partant de là. Dans la situation actuelle, compte tenu des revenus gagnés de nos jours, j'ai l'impression que \$10,000 ou \$11,000 par année représentent le revenu d'une bonne partie des travailleurs.

En décembre dernier, un représentant du Nouveau parti démocratique, le député d'Oshawa-Whitby je pense, avait proposé de limiter la réduction à \$40.

**M. Jerome:** S'agit-il ici de dollars fiscaux?

**L'hon. M. Lambert:** Oui. J'avais signalé alors que ce chiffre était insuffisant, vu qu'une limite aussi peu élevée éliminerait un grand nombre de gens qui représentent, pour ainsi dire, le gros des travailleurs. Car enfin, un homme marié avec un ou deux enfants à sa charge qui gagne \$13,000 et \$14,000 par année n'est pas rare de nos jours. Un grand nombre de ceux qui appuient le député d'Oshawa-Whitby et son parti font partie des classes supérieures, si l'on peut dire, des syndicalistes et ils gagnent sûrement autant que cela sinon plus. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur les salaires d'aujourd'hui pour voir combien ils gagnent.